

RAPPORT N° 96/8-44
au Conseil Municipal

IMPUTATION BUDGETAIRE
-néant-

OBJET

TCSP
CREATION D'UNE BANDE D'ETUDES

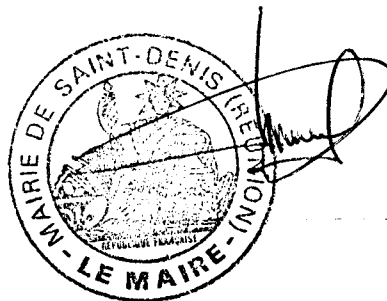
Le projet de TCSP est en cours d'étude. Il est vraisemblable que les quartiers traversés vont se transformer. Un diagnostic concernant l'état des parcelles riveraines et leurs possibilités de mutation est donc en cours d'établissement.

Cependant, afin de préserver la faisabilité du projet et d'éviter que des constructions nouvelles ne viennent empêcher la réalisation de futurs travaux sur le trajet du TCSP ou sur ses abords, il convient de gérer spécifiquement les autorisations de bâtir.

Pour cela, il est proposé la création d'une bande d'études en application des Articles L. 111-7, 8 et 10 du Code de l'Urbanisme. Cet outil permet de surseoir à statuer à toute demande de construction pouvant compromettre ou rendre plus difficile la mise en oeuvre du TCSP.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-44
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

TCSP
CREATION D'UNE BANDE D'ETUDES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-44 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la création d'une bande d'études le long du trajet du TCSP.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

